

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 octobre 2019 à Naples

Au Maschio Angioino

via Vittorio Emanuele III

NAPOLI

10 h - 13 h

Ordre du jour du Conseil d'administration

- 1. Hommage à Jaime Cardona Ferreira
- 2. Conférence portée par GEMME Italie
- 3. Bienvenue aux nouvelles sections nationales
- 4. Approbation du PV du précédent CA
- 5. Point financier
- 6. Site internet (François Staechelé)
- 7. Actions de GEMME
- Projet de l'EUIPO pour GEMME (Lourdes Arastey)
- Invitation du CEPEJ (Strasbourg. Paulo de Brito, Eric Battistoni)
- Projet ERA : Participation des membres de GEMME à des séminaires dans différents pays (Paul Gilligan)
- Liste des médiateurs européens (Paul Gilligan et Avi Schneebalg)
- Croisière sur le Rhin de GEMME-France du 7 au 12 mai 2020, de Strasbourg à Coblence (Béatrice Brenneur)
- Prix Annuel de la Médiation et de la Paix
- 8. Prochaine AG à Paris en mars 2020 (proposition de croisière sur la Seine)
- 9. Divers, si besoin.

Le conseil d'administration s'est réuni le 19 octobre 2019, à 10 heures, au Maschio Angioino, Via Vittorio Emmanuele III, Naples (Italie)

Étaient présents

Béatrice Brenneur (France), Dragos Câlin (Roumanie), Nicholas Chambers, représenté par Michael Fyhs (Royaume-Uni), Audran Ozërsk (Lituanie), Rosalie Mercedes Fernandez Alava (Espagne), Paul Gilligan (Irlande), Camilla Hölzer (Allemagne), Sara Menichetti (Italie), Vida Pavlina (Slovénie), Zane Peterson (Lettonie), Avis Schneebalg (Belgique), François Staechelé (France), Monica Velleti (Italie), Michèle Weil-Guthmann (France), Monika Wlodarczyk (Pologne), Peter Zsabo, représenté par Agnes Buci (Hongrie).

Sont excusés

Linda Benrais (France), Isabelle Bieri (Suisse), Renata Dolanska (Slovaquie), Erik Van Engelen (Pays-bas), Albertina Aveiro Pereira (Portugal).

Était invitée

Malgorzata Miszkin Wojciechowska (Pologne).

1. Hommage à Jaime Cardona Ferreira



La Présidente ouvre la séance en rappelant la mémoire de Jaime CARDONA FERREIRA en ces termes :

« Jaime, par ces quelques mots, je voudrais simplement en tant qu'amie et au nom de tous tes amis de GEMME te dire Merci :

- Merci pour la fidélité de ton amitié
- Merci au grand président que tu as été
- Merci pour tout ce que tu nous as donné
- Merci pour toutes les graines que tu as semées qui vont germer sur le chemin de Justice et de Paix où tu nous as emmenés.

Tu as su nous rendre tous solidaires. Plein de sagesse, d'énergie, d'écoute, de gentillesse et de douceur, tu savais être ferme quand les intérêts de GEMME étaient en jeu.

Tu étais un grand homme qui forçait l'admiration de tous.

Tu as été le chef de notre grande famille de GEMME et tu aimais dire : « Jaime aime GEMME ». C'est nous qui te disons aujourd'hui : « GEMME aime Jaime » et nous nous sentons orphelins. Mais de là où tu es, tu vas continuer de veiller sur nous dans l'invisible.

Une bougie s'est éteinte sur terre, une étoile s'est éclairée dans le ciel qui restera un guide pour le futur de GEMME.

Ton amie Béatrice et le Conseil d'administration de GEMME ».

2. Approbation du PV du conseil d'administration du 22 mars 2019

Le procès-verbal du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

3. Conférence organisée par GEMME ITALIE

La veille, le 18 octobre à 15:30, la section italienne de GEMME a organisé une belle conférence sur la médiation familiale qui a réuni environ 150 personnes dans le prestigieux Maschio Angioino à Naples, avec la participation active de Béatrice Brenneur (en français) et d'Avi Schneebalg (en italien).

La présidente remercie à nouveau Monica Velleti et Sara Menichetti pour le magnifique accueil de la Section italienne de GEMME.

4. Bienvenue aux nouvelles sections nationales

La présidente salue la présence d'un représentant de la nouvelle section slovène.

Elle souligne et fait applaudir le travail remarquable d'Avi Schneebalg pour ouvrir ou faire renaître les sections grecque, chypriote, danoise, slovène et slovaque, cette dernière section avec l'aide de Monika Wlodarczyk.

Elle remercie aussi Camilla Hölzer pour son implication dans la renaissance de la section autrichienne.

5. Point financier



Le trésorier n'a pas encore fait parvenir son rapport. Il sera présenté au conseil d'administration ultérieurement.

6. Les sites internet

François Staechelé (Webmaster) indique que la structure du site de GEMME-Europe est quasiment terminée. Il reste à finaliser :

- le CRM (Customer Relationship Management), c'est-à-dire un module informatique, gérant une base de données en ligne permettant la gestion de l'association et de ses adhérents ;
- le module de paiement en ligne, demandé par certaines sections ;
- les listes de discussion pour la communication interne.

Il fera parvenir à l'ensemble des membres du conseil une note complète répondant aux différentes interrogations qui ont été formulées :

- quid des données personnelles et de la conformité au RGPD ?
- le paiement en ligne sera-t-il obligatoire?
- comment sera-t-il articulé avec la procédure d'inscription ?

Il invite d'ores et déjà les sections nationales à lui faire parvenir les articles, les annonces de colloques ou de conférences, de formations etc. dont elles souhaitent la publication sur le site de GEMME-Europe et notamment tous les projets de loi de leurs pays relatifs aux mesures amiable de règlement des différends. Il souhaite également que les sections nationales répondent au questionnaire qui leur sera envoyé, permettant de traiter le thème retenu par le GEMME en 2020 (Le droit à la médiation).

Il insiste sur la nécessité pour tous les membres des sections nationales, qui sont de droit également membres de GEMME-EUROPE, de remplir le formulaire d'inscription sur le site (https://www.GEMME-mediation.eu/espace-reserve/ sous la rubrique « mon compte »), en précisant que les données ainsi introduites serviront exclusivement à la gestion de l'association et ne donneront en aucun cas lieu à une diffusion publique. L'identification permet l'accès à la partie du site réservée aux seuls membres du GEMME et notamment à un annuaire des membres, à une bibliothèque interne, à des groupes de travail, etc.

En ce qui concerne les sections nationales, il rappelle que, selon les demandes faites, les sections nationales disposent de deux types de sites :

- un site complet permettant la création de pages et d'articles à volonté avec tous les composants garantissant la sécurité et la présentation ;
- un site de simple présentation, qui n'a pour objectif que d'être présent sur l'internet, de présenter la section nationale, la législation du pays relative aux MARD et un formulaire permettant l'adhésion de nouveaux membres.

Les sections nationales sont invitées à faire parvenir à Marc Chavand (tutolex@lilo.org), notre prestataire internet, qui les mettra en ligne :

- un texte de présentation de la section dans la langue du pays ;
- une présentation de leur législation nationale sur la médiation ;
- leurs références bancaires permettant l'inscription de nouveaux membres et le paiement de leur cotisation, observation étant faite que chaque section nationale restera responsable de sa propre gestion financière.



François Staechelé explique que le prestataire ne peut nous livrer qu'un « contenant » mais qu'il ne peut inventer un contenu, et qu'en attendant de pouvoir disposer des données fournies par les sections nationales, il a, comme le font tous les webmestres, injecté dans les sites du « faux texte » en latin. Il demande que chaque section nationale qui ne l'a pas encore fait :

- communique le nom et l'adresse e-mail de son webmestre local;
- invite ce webmestre à prendre contact avec Marc Chavand qui lui expliquera son rôle.

Il rappelle que la mise en ligne d'articles ne requiert aucune compétence informatique et qu'un peu de pratique suffit à devenir opérationnel, comme cela été le cas pour le nouveau webmestre de GEMME-France.

Il rappelle enfin qu'il a mis à la disposition des membres du conseil une liste de discussion. Il est nécessaire de l'utiliser et de n'écrire aux membres du conseil qu'à l'adresse <u>GEMME-europe-CA@googlegroups.com</u>, pour éviter de répéter des erreurs ou omissions dans la liste des adresses en utilisant la commande répondre, comme cela a encore été le cas récemment. Tous les changements d'adresses doivent lui être signalés afin qu'il puisse maintenir une liste à jour.

7. Les actions du GEMME

• Projet de l'EUIPO pour GEMME

Lourdes Arastey mène ce projet en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle, avec des membres de GEMME dans le cadre d'un projet avec une agence de l'Union européenne https://euipo.europa.eu/ohimportal/es/home .Il s'agit, entre autres objectifs, de constituer un réseau des juges en exercice compétents en matière de marques européennes.

Rosalía Fernández explique qu'un rapport écrit sera envoyé au CA GEMME, lequel est inséré ci-dessous.

« En juin dernier, la branche espagnole de GEMME a été contactée par la chambre de recours de l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO) pour examiner un accord entre GEMME, l'EUIPO et les entités, organisations et institutions compétentes en matière de propriété intellectuelle, dans le but de créer un réseau de tribunaux et d'organisations favorisant la médiation entre tribunaux de l'Union européenne compétents en matière de propriété intellectuelle et industrielle. Cela se ferait au niveau européen, l'accord étant encouragé par la branche espagnole de GEMME. Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1. Multiplier l'impact de la médiation dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle au niveau de l'UE et la mettre en œuvre avec succès.
- 2. Passer d'une simple sensibilisation des différents groupes touchés par des conflits dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle à une phase d'application pratique effective de la médiation, impliquant les juges et les tribunaux comme élément stratégique pour que cette méthode de règlement des litiges puisse triompher.
- 3. La création d'un réseau qui comprendra des juges et des universitaires plaidant en faveur de l'application de la médiation aux affaires de propriété intellectuelle et industrielle et aux médiateurs de l'UE, dans le but d'établir une feuille de route selon laquelle les juges soumettront les affaires de propriété intellectuelle à la médiation et parviendront à des accords plus complets et appropriés que ceux qui résulteront de simples négociations.
- 4. La création de liens étroits entre les juges plaidant en faveur de la médiation dans le domaine de la propriété intellectuelle et industrielle de l'UE et les médiateurs qui interviennent dans ce domaine, au bénéfice des utilisateurs du système EUTM et RCD.

La Présidente du GEMME, Mme Benneur, par lettre du 1er juillet 2019, a relevé le défi.



Depuis lors, Lourdes Arastey et Juan Mejías (membre du conseil d'administration de GEMME Espagne) ont travaillé à l'élaboration d'une liste des juges qui, dans tous les États membres de l'UE (EMUE), ont la compétence exclusive sur les marques et dessins ou modèles communautaires (tels que répartis par chaque EMUE dans la liste publiée le 24.9.2014 par le Journal officiel de l'UE).

Malheureusement, très peu des membres de GEMME contactés ont répondu à notre demande de collaboration pour identifier avec précision les juges en charge de ces tribunaux spécifiques. Notre liste devrait être l'outil initial et clé et il ne semble pas trop difficile que la magistrature nationale puisse fournir les adresses de ces juges. Nous n'en avons identifié qu'en Espagne, en Belgique, en France (uniquement au niveau des recours), en Italie (pas tous), en Irlande et au Royaume-Uni.

Le 17 octobre, Lourdes Arastey a rencontré les membres de la commission de recours de l'EUIPO (Theophile Margellos et Sven Sturmann, également membres de GEMME) pour planifier les prochaines étapes.

Une grande rencontre était prévue avec les membres concernés de l'appareil judiciaire de l'EMUE afin de présenter le projet et de créer des groupes de travail. Elle aura lieu au cours des premières semaines de 2020 à Alicante (locaux de l'EUIPO) et la présence des dirigeants de GEMME sera de la plus haute importance.

Ce projet ne comporte pas d'obligations financières ou managériales pour GEMME, mais GEMME s'engage à fournir l'information et l'expertise que nous devons être en mesure de rassembler sur la médiation liée à notre essence en tant que juges. Par conséquent, toutes les branches nationales de GEMME sont obligées de participer en identifiant et en contactant les juges nationaux des marques de l'UE et en les attirant vers la médiation. »

• Invitation du CEPEJ

GEMME, étant observateur au Conseil de l'Europe, est régulièrement invité aux travaux du CEPEJ sur la médiation. Ils ont lieu à Strasbourg et parfois à Paris. Paulo de Brito (Portugal) et Eric Battistoni (Belgique) ont déjà représenté GEMME. Ces travaux sont également suivis par Jean Mirimanoff.

Paulo de Brito a adressé un compte rendu thématique de ces rencontres:

- 1- Les 15-16 novembre 2018, les discussions ont porté sur les documents de travail concernant :
- a) Baseline Grid for Mediation Key Performance Indicators (questionnaire à des fins statistiques sur les indicateurs de performance de la médiation dans les États membres, comme par exemple le nombre et le type de médiations réalisées);
- b) Code de conduite pour les médiateurs ;
- c) Standard mediation forms (formulaire sur l'accord de médiation) ;
- d) Moyens d'assurer la diffusion de la boîte à outils dans les États membres pour le développement de la médiation ;
- e) Définitions relatives à la médiation utilisées par la CEPEJ;
- f) Étude de faisabilité d'une Convention du Conseil de l'Europe sur la médiation (à examiner par la CEPEJ lors de sa prochaine réunion plénière).
- 2- Les 6-7 mai 2019, les discussions ont porté sur les documents de travail concernant:
- a) Programme de sensibilisation des juges à la médiation (Eric Battistoni s'est porté volontaire pour aider Jean Mirimanoff sur ce sujet) ;
- b) Conception de programmes de formation pour différents acteurs (juges, avocats, notaires, huissiers de justice);
- c) État d'avancement de l'étude de faisabilité (en vue de l'éventuelle élaboration d'une Convention du Conseil de l'Europe sur la médiation) conduite par les experts scientifiques Leonardo d'Urso et Mirjana Visentin ;



- d) Feuille de route du CEPEJ-GT-MED.
- **Projet ERA**: Participation des membres de GEMME à des séminaires dans différents pays Ce projet est suivi par Paul Gilligan. Il s'agit de formations en anglais sur la médiation dans différentes villes européennes. Elles ont connu un grand succès dans les années passées. Les sections nationales doivent trouver les juges impliqués soit pour participer à ces formations, y compris comme formateurs.

• Liste des médiateurs européens

Ce projet est mené par Paul Gilligan, Avi Schneebalg et Béatrice Brenneur.

Une nouvelle réunion a eu lieu à Bruxelles entre Paul Gilligan, Avi Schneebalg et M. Pilette du Conseil de l'Union Européenne.

Lors de cette réunion, M. Pilette a sollicité l'aide de GEMME Europe pour établir une liste de médiateurs pour chacun des États membres de l'UE.

Paul et Avi ont expliqué que GEMME n'avait ni la capacité financière ni la capacité administrative nécessaires pour s'engager dans ce projet, mais que néanmoins, GEMME pourrait aider le Conseil à parvenir au résultat qu'il recherche.

Il a été souhaité que GEMME fasse l'inventaire des différentes organisations de médiation dans chacun des États membres, puis donne son avis sur les critères à exiger pour être médiateur inscrit sur les listes européennes. Par exemple, la qualification, l'éthique, la connaissance des langues, l'assurance de la responsabilité civile professionnelle et le domaine d'expertise. Ceci serait surtout utile pour les pays où il n'y a pas de listes officielles de médiateurs « agréés », comme cela existe pour la Belgique par exemple.

Ainsi GEMME pourrait travailler en coopération avec le Conseil si celui-ci effectuait le travail administratif nécessaire à cet effet.

GEMME ne serait impliqué dans aucun projet majeur impliquant des questions financières ou administratives et n'apparaîtrait pas dans la présentation qu'en fera le Conseil.

Cette proposition a été mise au vote et a recueilli 14 voix pour, 2 contre et 1 abstention. Elle a donc été adoptée à la majorité.

Zane Petersone a proposé que chaque pays expose la situation dans son pays, ce qui a été adopté.

Paul et Avi devront rencontrer à nouveau M. Pilette pour lui exposer le point de vue de GEMME et que le projet soit détaillé.

• Séminaires de MIKK

MIKK forme des médiateurs familiaux. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Paul.

• Croisière sur le Rhin de GEMME-France du 7 au 12 mai 2020, de Strasbourg à Coblence.



Béatrice Brenneur expose que GEMME-France va cette année encore, devant le succès remporté par la croisière de mai 2019, organiser un séminaire-croisière sur le Rhin, de Strasbourg à Coblence, du 7 au 12 mai 2020.

Paul Gilligan qui était à la croisière de 2019 regrette beaucoup d'être indisponible pour la croisière sur le Rhin

Le thème de la croisière sera « le droit à la médiation ». On devrait avoir accès à la médiation comme on a accès à la justice.

Le 7 mai 2020, il est prévu à Strasbourg une visite du Conseil de l'Europe et du Parlement européen et une rencontre avec des membres du Conseil et du Parlement.

Les membres des sections nationales de GEMME sont cordialement invités. Tout le monde doit pouvoir participer à ce séminaire croisière et le prix ne doit pas être un obstacle (voir Béatrice Brenneur pour adapter les conditions financières aux ressources de chacun).

Le lien pour se renseigner et s'inscrire : https://www.anm-mediation.com/GEMME.php

Toutes les sections nationales doivent diffuser l'information auprès de leurs membres.

- La section GEMME Espagne indique avoir obtenu des résultats très positifs :
- Désignation de GEMME Espagne en tant que membre du Forum pour la médiation créé par la ministre de la Justice. Entre autres, le Forum a pour fonction de conseiller le Ministère de la Justice sur la conception, le développement et la mise en œuvre de mécanismes de médiation dans le cadre réglementaire espagnol. Quatre groupes de travail ont été mis en place à cet effet.
- Des accords de collaboration ont été signés avec d'importantes institutions, telles que plusieurs universités et ombudsmen, pour rapprocher la médiation des citoyens, y compris dans le domaine des administrations publiques.
- Plusieurs conférences sont prévues :

Aux Îles Canaries, à Ténérife, le 5 novembre 2019, en collaboration avec l'ombudsman canarien, dans le cadre du projet DEMOS (Interreg) auquel participent les ombudsmen des Açores, de Madère, du Sénégal, du Cap-Vert, des Canaries et de Mauritanie.

Global Mediation Conference (Barcelona, 21-23 janvier 2020). C'est un évènement organisé par ICAB (Barreau de Barcelone) avec la collaboration de GEMME Espagne. Des nouvelles seront données après le 23 octobre. Il y aura une réunion de l'organisation pour décider si la GMC peut être tenue ou non.

IV Symposium GEMME Espagne (Málaga, 23-25 septembre 2020). Le programme provisoire sera prêt entre fin novembre-début décembre. Les inscriptions devraient commencer en janvier 2020. Rosalia Fernández doit nous tenir au courant de ces projets.

8. La prochaine assemblée générale aura lieu lors d'une croisière sur la Seine, le 7 mars 2020.

La croisière se décompose en deux temps :

A – Pour l'assemblée générale :

12h30 : Embarquement. Départ croisière vers la Défense et Suresnes

13h00 : Déjeuner à bord 15h00 : Assemblée générale



18h00: Retour à quai

Prix : Gratuit pour les membres de GEMME, 35 € pour le déjeuner des accompagnants

B – Pour la croisière

19:30 Départ croisière Paris by night. Dîner de gala gastronomique 22:30 Retour à quai. 22:30 Soirée dansante

Prix : Croisière Paris by night + dîner + soirée dansante : 50 €

Nuit à bord : Les cabines avec salles de douche sont spacieuses et superbes.

Prix : 80 € par cabine pour une cabine de 2 personnes (que l'on peut utiliser seul), petit déjeuner inclus.

Réserver sa cabine auprès de Béatrice Brenneur : brenneur@gmail.com

GEMME prendra en charge financièrement les déjeuners, dîners et cabines des membres du conseil d'administration qui ne pourront se faire rembourser que le voyage en classe économique, compagnies low cost ou train 2ème classe, sur justificatifs.

Le coût total de cet évènement est inférieur à 14.000 €. GEMME-France, qui tiendra son assemblée générale ce jour là, y contribuera en partie.

Ce projet a été accepté à l'unanimité.

La présidente rappelle que lors de cette assemblée générale, seront élus les nouveaux administrateurs. La date limite pour annoncer le nom des candidats administrateurs est le 1er mars 2020.

Le Président demande s'il y a d'autres questions.

A défaut, la séance est levée à 13h.

Le Président, Béatrice Brenneur P/Le Secrétariat Général, Michèle Weil-Guthmann